



Origine :
Chine et Corée

LES CAPRICORNES ASIATIQUES

Anoplophora chinensis et *Anoplophora glabripennis*

Coléoptère

Localisation en Europe :

A. chinensis : Pays Bas, Italie, France.

En France, il a été découvert pour la première fois en Ardèche en 2003.

A. glabripennis : Autriche, Allemagne, France.

En France, il a été observé dans le Loiret en 2003 puis en Alsace en 2008.

Plantes hôtes :

Les deux espèces sont très polyphages et s'attaquent à un très grand nombre de feuillus. Ils apprécient les érables, bouleaux, ormes, saules, peupliers mais aussi les pommiers et poiriers. De plus *A. chinensis* a une préférence pour les agrumes (orangers, citronniers).

Description :

Les adultes des 2 espèces sont noir brillant avec sur chaque élytre des taches blanches. Le corps mesure de 3 à 5 cm de long et 0,7 à 1,2 cm de large. Les antennes sont très longues (égales à la taille du corps pour la femelle et environ deux fois la taille du corps pour les mâles). Elles sont annelées de taches blanches à reflets bleutés.

Les larves apodes (sans patte) sont blanchâtres avec une tête brune et mesurent environ 5 cm de long.

Les insectes passent l'hiver sous forme larvaire ou de nymphe puis les adultes émergent durant l'été en creusant l'écorce. La durée du cycle est de un à deux ans.

Symptômes et dégâts :

- Flétrissement anormal d'une partie de l'arbre ou de l'arbre entier
- Trous d'émergence, parfaitement circulaires, de 10 à 13 mm de diamètre
- Morsures de nutrition effectuées par les adultes sur l'écorce des jeunes rameaux
- Sciure sur les fourches de l'arbre et à l'aisselle des branches pour *A. glabripennis* ou à la base de l'arbre et sur les racines pour *A. chinensis*.

Anoplophora chinensis



L'adulte

Anoplophora glabripennis



L'adulte



Trous d'émergence sur les racines



Trous d'émergence sur le tronc



Incisions de ponte occasionnées par la femelle



Morsures de nutrition

Source photos : Matteo MASPERO / EPPD Gallery

Source photo : F. Héraud/EPPD Gallery



Réglementation : Danger sanitaire de 1^{ère} catégorie (arrêté du 15 décembre 2014).

Réflexe : En cas de détection ou suspicion, contactez le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) de votre région administrative (article L201-7 du CRPM).



1 rue Léopold Sédar Senghor
14460 Colombelles
Tel : 02-31-46-96-50
E-mail : fredecn@wanadoo.fr

DANGER SANITAIRE